

SAINT-PAUL-SUR-UBAYE

LES ABORDS DE LA REDOUTE DE BERWICK

Alpes de Haute-Provence

24

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 29 janvier 1940

Autres mesures de protection concernant le site

- Inventaire des Monuments Historiques de la redoute de Berwick : 29 janvier 1940

Propriété

Privée

Autres protections au titre des sites sur la commune

- Site Classé du pont et du plateau du Châtellet : 29 janvier 1940
- Site Classé du groupe de colonnes coiffées : 12 juillet 1942
- Site Inscrit des abords du col de Vars : 16 octobre 1941
- Zone de protection du village

Superficie

1,4 ha



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

La très belle redoute de Berwick, qui est inscrite à l'inventaire Monuments Historiques (29.01.40), se remarque parmi les bastions fortifiés de différentes époques bâtis dans les points stratégiques de la haute vallée de l'Ubaye. Elle porte le nom du Maréchal initiateur du rattachement de la vallée de l'Ubaye à la France en 1713, et qui la protégea par plusieurs redoutes. Celle ci, agrandie par Kellermann à la fin du XVIIIème siècle, est la seule qui subsiste.

Etat actuel

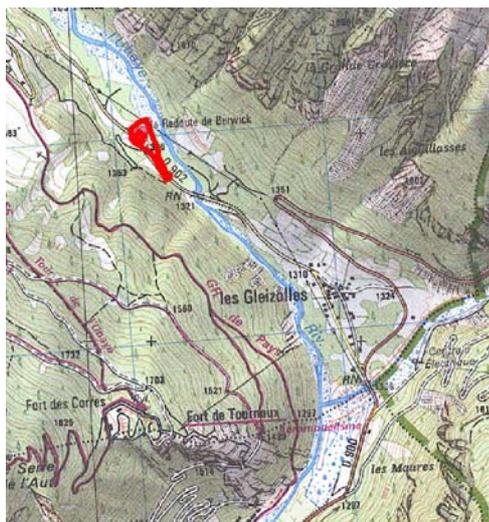
La Redoute partiellement restaurée se dresse au milieu des champs au fond de la vallée, au bord de la RD 90. Cette route qui faisait la limite inférieure du site classé au pied de la Redoute a été reprofilée, en s'écartant et en écornant à la fois le périmètre cadastral d'origine, sans cependant porter préjudice à la perception du site dont elle est le principal vecteur de découverte.

Observations

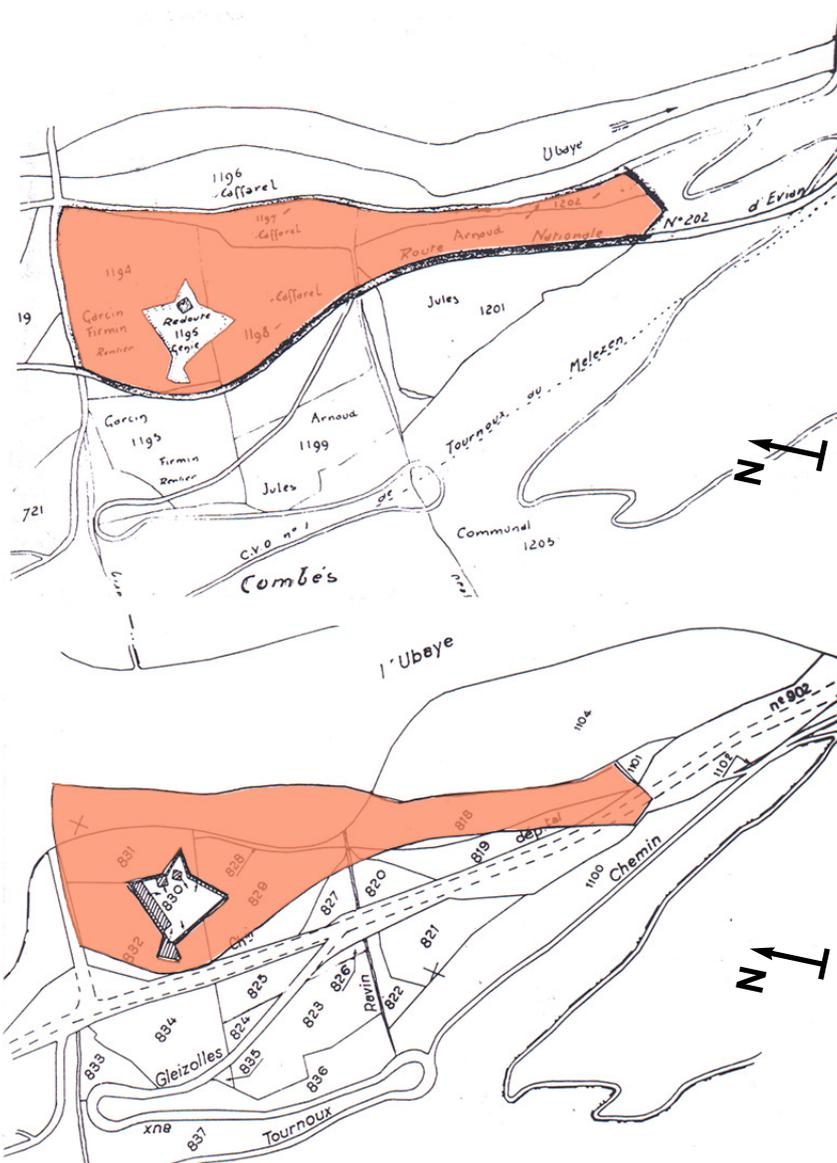
Il est à noter que la Redoute elle-même n'a pas été classée comme "site", mais a été protégée concomitamment au titre des Monuments Historiques. Il s'agit ici d'un cas intéressant de complémentarité entre les deux "outils" réglementaires de protection détenus alors par le même ministère de l'Education nationale et des Beaux-Arts, à une époque où la loi de 1943 sur les abords n'existait pas encore.

LOCALISATION ET PERIMETRE

Les abords de la Redoute de Berwick, à Saint-Paul-sur-Ubaye comprenant les parcelles cadastrales n°1194p, 1197, 1198p et 1202.
(Arrêté du 29 janvier 1940)



SITUATION



 Périmètre du Site Classé